

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT - LAMANDE – FOURNIS J. – DANIEL – PÉRÈS - DAGORN – MORINIERE – FOURNIS A. - SOURIMANT – HENAFF – LE GALL – GUEHL – ALLAIN - PETIBON – THIBAUT - LEMAIRE – ADAM – PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : NOËL-LE SIDANER donne procuration à DANIEL,
LAMBLA donne procuration à LAMANDE,
BAGUE donne procuration à ADAM,
LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE,
BOZEC donne procuration à GENDROT,
SABLON donne procuration à LE BRIGANT.

Absents : FUSTEC

Secrétaire de séance : SOURIMANT.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES :**

M. LE BRIGANT rappelle que le marathon budgétaire a commencé en janvier.

La commission des Finances a commencé en janvier. La commission des Finances s'est réunie plusieurs fois ; le débat d'orientations budgétaires s'est tenu devant l'assemblée communale le 23 mars 2017.

M. LE BRIGANT remercie les services et notamment Madame LE LAY pour le travail accompli durant l'élaboration du budget primitif.

M. LE BRIGANT présente ensuite l'endettement par habitant entre 2017 et 2022. Un montant de 938,19 € par habitant est raisonnable surtout après comparaison avec des communes touristiques de strates démographiques identiques.

L'intégration du programme école maternelle donne un endettement en 2019 de 995,09 € ; dès 2020 un montant de 893,86 € est constaté.

➤ **FISCALITE – VOTE DES TAUX POUR 2017 :**

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée les bases 2017 :

- Taxe d'habitation : 5 329 000
- Taxe foncière (bâti) : 3 538 000
- Taxe foncière (non bâti) : 197 000 €

L'application des taux 2016 donne un produit de 1 684 373 €.

L'Etat compense les exonérations accordées par la loi de Finances aux contribuables pour un montant de 123 870 €.

L'état notifié par la Direction des Finances Publiques permet une comparaison de la situation fiscale des communes au niveau départemental et national.

Les taux d'imposition de la commune sont inférieurs aux moyennes constatées.

Le Maire dit que la proposition de budget primitif 2017 ne prévoit pas d'augmentation des taux d'imposition.

Il est proposé de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 15,65
- Taxe foncière (bâti) : 21,00
- Taxe foncière (non bâti) : 54,52 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition proposés pour 2017.

M. LE BRIGANT présente ensuite le budget primitif de la commune par chapitre :

- Section de fonctionnement – dépenses :
 - Chapitre 011 – charges à caractère général : 769 076 €
 - L'augmentation constatée par rapport à 2016 prend en compte le programme d'aménagement du site d'An Dour Meur pour 15 000 €
 - Un montant de 8 000 € par le « Document Unique »
 - Un réajustement de 10 000 € pour le service Enfance Jeunesse (maintien des camps et ouverture au mois d'août)
 - Chapitre 012 :
 - La hausse est due au recrutement de deux emplois d'avenir
 - Des départs en retraite vont s'accompagner de périodes de tuilage (deux salariés pour 1 ou 2 mois)
 - Evolution du « G.V.T. »
 - Coût global : 2 503 930 €
 - Chapitre 014 – atténuation de charges : 12 389 €.
 - Chapitre 65 : montant de 308 300 € - ce chapitre retrace les indemnités des élus et le déficit du centre nautique.
 - Chapitre 66 – charges financières – légère baisse des intérêts des emprunts.
 - Chapitre 67 – charges exceptionnelles : une prévision de 6 000 € est inscrite contre 1 réalisé de 58 261,48 € en 2016.
M. LE BRIGANT rappelle que la commune a été condamnée en 2016 à verser des indemnités pour le contentieux inondation du Vieux Moulin.
 - Chapitre 68 – dotation aux provisions : 30 000 €
 - Chapitre 022 – dépenses imprévues : 38 228,25 €
 - Chapitre 042 – dotations aux amortissements : 258 182,75 €
 - Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : 380 000 €
Total : 4 392 006 €
- Section de fonctionnement – recettes :
 - Chapitre 013 – remboursement assurance du personnel : 100 674,05 €
 - Chapitre 70 – produit des services : 523 150 €
 - Chapitre 73 : impôts et taxes : 2 065 207 €
 - Chapitre 74 : dotations - participations : 1 476 423 €
 - Chapitre 75 : autres produits : 32 300 €
 - Chapitre 77 : produits exceptionnels : 44 451 €
 - Chapitre 042 : opérations d'ordre : 44 285,94 €
 - 002 : résultat antérieur : 105 509,01 €
Total : 4 392 006 €

Mme ADAM demande la raison de la baisse des recettes en 2017.

Le Maire dit que le montant repris en recette de fonctionnement dans le cadre de l'affectation du résultat est moindre qu'en 2016. Il est de bonne gestion de minimiser la reprise en recette de fonctionnement et de basculer le résultat en section d'investissement.

M. LE BRIGANT poursuite par la présentation de la section d'investissement

• Dépenses :

Chapitre		BP 2017
001	Déficit reporté	€
040	Opération d'ordre de transfert entre section	44 285,94 €
16	Remboursement emprunt	355 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	34 352,00 €
204	Subventions d'équipement versées	60 000,00 €
21	Nouvelles propositions : Acquisition terrains, matériel de transport, divers	195 075,06 €
23	Immobilisation en cours Ecole maternelle	950 000,00 €
45	Opération pour compte de tiers	5 537,74 €
	Restes à réaliser - Ecole maternelle - Autofinancement	255 874,00 €
	Restes à réaliser	245 314,86 €
Total dépenses		2 145 939,60 €

• Recettes :

Chapitre		BP 2017
001	Excédent d'investissement reporté	187 651,54 €
10	FCTVA	95 750,00 €
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00 €
1068	Affectation du résultat	387 323,31 €
024	Reprises tracteur - Services Techniques	6 000,00 €
13	Subvention Ecole maternelle (Département + Région + DETR)	286 000,00 €
13	Subvention LTC - Voirie 2016	17 162,40 €
16	Emprunt : Ecole maternelle	298 600,00 €
16	Emprunt : Matériel divers	200 000,00 €
040	Amortissement des immobilisations	258 182,75 €
45	Opération pour compte de tiers	5 537,74 €
	Restes à réaliser	8 731,86 €
021	Virement de la section de fonctionnement	380 000,00 €
Total recettes		2 145 939,60 €

M. LE BRIGANT rappelle les orientations, les objectifs de la section d'investissement :

- La section d'investissement se caractérise par un autofinancement :
 - Affectation du résultat : 387 323€
 - Amortissement des immobilisations : 258 182€
 - Excédent d'investissement reporté : 187 651€
 Soit un total de 833 156€
- Le programme d'investissement répond aux obligations de la commune :
 - Bonne gestion du patrimoine, notamment les éléments touchant à la sécurité (éclairage public).

- Renouvellement d'équipement pour le bon fonctionnement des services communaux. La dotation aux amortissements est prioritairement dédiée à cette dépense.
- Le programme des dépenses d'investissement est estimé à 2 145 939.60€ incluant la construction de l'école maternelle pour un montant prévu de 1 205 874€ correspondant principalement aux travaux de « gros œuvre ».

Mme ADAM note une prévision de 149 187 € pour les acquisitions foncières.

M. LE BRIGANT précise que cette inscription budgétaire contient un reste à réaliser de 99 187 € et une nouvelle inscription de 50 000 €. Ce nouveau crédit permettra l'organisation d'une aire pour les camping-cars.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 de la commune :

Résultats :

- Pour : 22
- Abstentions : 4 (Groupe de M. LEMAIRE)

M. LE BRIGANT interroge M. LEMAIRE sur les raisons du vote d'abstention de son groupe :

M. LEMAIRE exprime son désaccord sur le dimensionnement de l'école maternelle.

M. le Maire fait état d'un échange récent avec l'inspectrice de l'Education Nationale qui considère que la classe supplémentaire sera utilisée ; la « classe passerelle » pour les plus petits a également été évoquée.

La classe supplémentaire ne représente pas un surcoût important dans le programme ; par contre, s'il fallait plus tard ajouter une classe le coût serait élevé.

Mme ADAM note les incertitudes quant à l'évolution des dotations d'Etat ; il faut rester vigilant. Les crédits pour la voirie connaissent une diminution conséquente.

Il faudrait 400 000 € par an pour tenir en état la voirie.

Le Maire répond qu'il faut faire des choix ; pour autant la voirie n'est pas abandonnée. Des crédits plus importants seront disponibles pour la voirie après la réalisation de l'école maternelle.

M. LE BRIGANT estime qu'il sera possible dans 2 ou 3 ans d'investir dans la voirie.

M. LE BRIGANT ajoute qu'aucune proposition ou observations n'ont été formulées par le groupe d'opposition au cours du débat budgétaire.

M. LAMANDE dit qu'il faut considérer les investissements globalement ; ils visent à dynamiser la commune. Nous sommes dans une logique d'austérité depuis plusieurs années. Il est donc nécessaire de cibler et faire des choix compte tenu de la situation financière de la commune.

M. LE BRIGANT présente les budgets annexes :

❖ Budget annexe centre nautique :

Section de fonctionnement :

– Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 40 814 €
- Charges de personnel : 183 000 €
- Charges financières : 110 €
- Annulation de titres : 100 €
- Dotation aux amortissements : 27 219,91 €

- recettes de fonctionnement :
 - Stages : 155 000 €
 - Locations : 23 500 €
 - Mise à disposition de personnel :..... 5 850 €
 - Subvention communale :..... 98 362,67 €

Section d'investissement :

- Dépenses :
 - Matériel bureautique / informatique : .24 734,23 €
 - Matériels – bateaux :.....28 762 €
 - Remboursement de l'emprunt :.....4 200 €

- Recettes :
 - FCTVA : 2 043 €
 - Produits de cession :..... 3 400 €
 - Dotations aux amortissements : 27 219,21 €

Total dépenses et recettes : 57 696,23 €

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le budget annexe centre nautique :

Vote :

- Pour : 23
- Contre : 1 (Groupe Lemaire)
- Abstention : 2 (Groupe Lemaire)

❖ Budget annexe camping :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Charges à caractère général : 77 620 €
 - Charges de personnel : 97 500 €
 - Remboursement emprunts : 14 300 €
 - Annulation de titres : 500 €
 - Virement à la section d'investissement :. 21 503 €
 - Dotations aux amortissements : 18 876,53 €

- recettes de fonctionnement :
 - Locations et produits annexes : 230 000 €
 - Divers produits :..... 600,13 €

Section d'investissement :

- Dépenses :
 - Travaux bâtiment / voirie : 25 030 €
 - Installation WIFI
 - Changement chauffe-eau
 - Réparation des ouvrants de la piscine
 - Remboursement emprunt :..... 41 400 €
- Recettes :
 - Subventions d'investissement de la commune : 30 000 €
 - Excédent de fonctionnement :..... 26 275,16 €
 - Dotation aux amortissements :..... 18 876,53 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur B.A. camping
Vote : pour : 26

❖ Budget annexe Port de plaisance :

Section de fonctionnement :

– Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 10 120 €
- Charges de personnel : 18 500 €
- Dotations aux amortissements : 4 358,59 €

– recettes de fonctionnement :

- Locations des corps morts : 27 999,15 €
- Résultat antérieur : 5 379,44 €

Section d'investissement :

– Dépenses :

- Entretien du port –
remplacement chaines et bouées : 11 258,59 €

– Recettes :

- Excédent de fonctionnement : 6 900 €
- Virement de la section de fonctionnement : ... 4 358,59 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe du budget 2017 du port de plaisance.

❖ Lotissement de Pont Ar Porthéour :

M. LE BRIGANT rappelle qu'il s'agit d'une délégation de gestion sans conséquence sur le budget communal. L'assemblée adopte à l'unanimité ce budget.

❖ Budget assainissement :

M. LE BRIGANT note que l'assainissement relève de la compétence de la communauté d'agglomération. La commune est remboursée des frais engagés. Accord unanime du Conseil Municipal.

❖ Budget annexe chaufferie bois :

M. le Maire expose que la création d'une chaufferie bois nécessite la mise en place d'un S.P.I.C. (Service Public Industriel et Commercial). Le SPIC vendra de l'énergie à la commune et au collège. L'étude pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur vient de démarrer. Il faudra que les travaux du collège (isolation – circuit d'eau chaude) soient coordonnés avec la livraison de la chaufferie.

La chaufferie bois n'est pas économiquement viable sans la vente d'énergie au collège.

Mme ADAM demande si la chaufferie a vocation à desservir les bâtiments communaux dans le bourg.

Le Maire précise que la chaufferie est dimensionnée pour le secteur scolaire.

La création du SPIC chaufferie bois et réseau de chaleur est validée par le Conseil Municipal.

Le Maire dit ses remerciements à M. LE BRIGANT et à sa commission Finances pour l'élaboration du budget 2017.

Les services et les adjoints référents ont également consentis des efforts pour réaliser ce budget.

Le budget primitif 2017 est un budget maîtrisé sans augmentation des taux d'imposition.

La priorité porte sur le maintien des services qui sont nombreux ; les coûts de centralité ne sont pas neutres.

La commune souhaite soutenir ses associations. Il faut également soutenir la jeunesse à travers les projets suivants :

- Ecole maternelle
- Création de 2 emplois d'avenir
- Travaux d'entretien et de modernisation des écoles (équipement informatique et vidéo)
- Aide aux primo-accédants.

Le cadre de vie est important pour la population. L'aménagement du parc de l'espace An Dour Meur participe au développement des cheminements doux pour le « bien vivre » à Plestin.

Le projet d'aménagement des 4 chemins et de l'avenue des Frères Le Gall se poursuit un effort sur le tourisme dans le secteur de Saint Efflam ; l'amélioration de l'accueil au camping avec l'installation de la WIFI.

La communication interne s'améliore avec la sonorisation de la salle du Conseil Municipal et l'acquisition d'un système de vidéo-projection. Le budget communication a été abondé de 5 000 €.

Un travail important a été mené par François GUEHL et Aurore FOURNIS sur la création d'un city stade ; cet équipement devra être réalisé à l'horizon 2018.

L'aspect économique ne doit pas être oublié ; la municipalité rencontre actuellement l'« agglomération » sur le dossier économique ; des locaux pourraient être valorisés sur la commune. En effet, des demandes ont été enregistrées mais la commune ne dispose pas de locaux commerciaux disponibles.

Enfin, le projet du cinéma doit être soutenu par la municipalité par la mise à disposition du terrain communal. C'est une forme de participation de la commune au projet d'extension du cinéma.

M. le Maire dit que les finances sont au service du projet.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES :**

M. LE BRIGANT rappelle qu'une enveloppe de 16 000 € a été attribuée aux associations sportives.

La commission des sports, après application des critères retenus (nombre de jeunes, compétition, déplacement) a validé la proposition suivante :

ASPTT - LANNON					743	907,35					928,24	928,24
PLG tennis de table				369,04	323,48	264,13					272,16	272,16
Art du spectacle				1 420,13	1 358,57	1 741,32					1 458,88	1 458,88
AS La Plesinaise				2 772,54	2 586,12	2 469,51					2 246,7	2 246,7
Association sportive du Penker	X	X	1300 à 1500	1200	1000	1000	à revoir	1200	1200			
Boule plesinaise				1 103,60	1 102,58	1 343,28					1 391,29	1 391,29
Boule plesinaise téléphon												
Club athlétisme plesin				1 097,76	1 106,99	667,81					1 123,67	1 123,67
Club tregorrois handisport lannion	X		non précisé				0					
ECHPT				1000+2145,59		2073,85 + 300					2 425,21	2 425,21
Esp Gym				269,10	201,94	219,77					188,41	188,41
Esp Handball				2 671,02	1 104,02	2 983,23					2 948,89	2 948,89
Karaté											100	100
Pétanque plesinaise				775,22	641,07	548,04 + 300					751,42	751,42
Plesin badminton				1 256,82	1 666,98	1 779,95					1 260,43	1 260,43
Plesin musculation				991,63	982,18	100					100	100
Plesin circus				437,61	288,20	366,16					369,88	369,88
Studio danse - guingamp	X		non précisé									
Tennis Club Plesin				659,93	527,97	535,49					435,02	435,02

Le Conseil Municipal donne son accord aux subventions des associations sportives.

Autres subventions :

- Dans Treger : 857 €

- Association des communaux : M. LE BRIGANT propose de reconduire la subvention de 2 000 € pour l'organisation du marché de Noël.

M. GENDROT n'approuve pas le versement systématique d'une subvention ; il convient plutôt de prendre le déficit de 600 € en 2016 et se porter garant pour l'édition 2017 de ce marché de Noël, en cas de déficit.

M. LE BRIGANT précise que la recette pour l'association des communaux se limite à la mise à disposition de mètres linéaires ; par ailleurs l'association des communaux se limite à la mise à disposition de mètres linéaires ; par ailleurs l'association a du louer les 3 barnums.

M. GENDROT dit avoir assisté récemment à une réunion du C.O.S. des communaux.

Une grosse participation financière sera demandée à la municipalité.

M. GENDROT ajoute que l'installation du marché de Noël a été faite sur le temps de travail des agents.

M. GENDROT s'abstient sur le vote de la subvention de 2 000 € pour le marché de Noël.

Mme FOURNIS A. dit que les communaux organisent plusieurs animations importantes au cours de l'année.

M. LE BRIGANT ajoute que le marché de Noël a incité à la redynamisation de l'association des commerçants.

M. LE MAIRE dit son accord pour soutenir un projet qui se met en place ; cela n'a pas vocation à perdurer.

Le Conseil Municipal décide de reconduire une subvention de 2 000 € à l'amicale des communaux pour l'organisation du marché de Noël.

Vote sur cette subvention :

- abstention : 5 (3 pour le Groupe LEMAIRE et 2 pour le groupe BOZEC)

- pour : 21

- Subvention voyage scolaire au Puy du Fou : Mme FOURNIS dit que les parents, l'Amicale Laique ont organisé un vide ferraille, une sortie crêpes, vente de gâteaux pour financer le voyage au Puy du Fou.

Une subvention

De 1 200 € est sollicitée auprès de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une subvention de 1 200 €

- animation VAMOS PA'YA – demande de subvention : Le Maire expose que le groupe VAMOS PA'YA propose un spectacle sur 3 jours à An Dour Meur.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 500 €

➤ **EMPLOIS SAISONNIERS 2017 :**

M. LE BRIGANT propose de valider l'ouverture de postes saisonniers pour les services. La commission du personnel précisera les affectations sur les postes.

Le Conseil donne son accord pour l'ouverture des postes saisonniers :

SURVEILLANTS DES PLAGES

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Sauveteurs SNSM	4	Juillet	Indice des opérateurs des A.P.S : Chef de poste indice majoré : 391 Adjoint chef de poste indice majoré : 364 Sauveteur qualifié indice majoré : 325
	4	Août	

CENTRE NAUTIQUE

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Moniteurs voile	5	Juillet	SMIC horaire
	5	Août	
Moniteur chef voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteurs char à voile	3	Juillet	SMIC horaire
	3	Août	
Moniteur chef char à voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	

Moniteur chef Kayak	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Secrétaire	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste Atelier	1/2	Juillet	SMIC horaire
	1/2	Août	

CAMPING

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil - Bar – Ménage locaux	2	Juillet	SMIC horaire
	2	Août	
Barman	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Sanitaire	2	Juillet	SMIC horaire
	2	Août	
Gardien	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Remplaçant	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Animateur	1	Juillet	120 % SMIC horaire
	1	Août	
Animateur Surveillant piscine	1	mi-juillet à mi-août	120% SMIC horaire
Animateur Plage	1	Du 6 juillet au 22 août	110 %SMIC horaire

SERVICES TECHNIQUES ET DIVERS

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Plage - WC - Salle de sport du collège – Médiathèque Marché nocturne	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
	1	Août	
Plage – Centre Nautique An Dour Meur	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste polyvalent Espaces Verts Salle marcel Hamon Marché nocturne PERMIS VL	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Ménage remplacement Véronique	1	Juillet 15 jours	SMIC horaire
	1	Août 15 jours	

TI AN OLL

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil Exposition Circuit des chapelles	2	mi-juillet à mi-août	SMIC horaire

OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS- ETE 2017

SERVICE ENFANCE JEUNESSE - Mairie PLESTIN LES GREVES

JUILLET

la partie grisée correspond aux ouvertures de postes saisonniers

POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
ALSH KERGALL (421) / CAMPS				
Directrice	1 titulaire	10/07/2017 au 04/08/2017	titulaire	Marie-Anne Huet-Irien titulaire
responsable camps	1 titulaire		titulaire	Marik VEDRENNE
animateur BAFA	4	10/07/2017 au 04/08/2017	100 % du smic	Accueil de loisirs de loisirs
BAFA/SB	1	10/07/2017 au 04/08/2017	105 % du smic	centre de loisirs
animateur BAFA camps	1	10/07/2017 au 28/07/2017	100 % du smic	séjours sur 2 semaines en tout
stages BAFA	3	10/07/2017 au 04/08/2017	100 € / sem	dont 1 sur les séjours enfance et 1 semaine ados.
ALSH 11/15 ans / CAMPS (422)				
Directeur	0	10/07/2017 au 28/07/2017	titulaires	Florian PAYTRA / Benoît BILLAUD
animateur BAFA	2	10/07/2017 au 28/07/2017	100 % du smic	dont 1 en remplacement de Yann Coruble.

Rappel : Les animateurs sont payés entre 35h et 38,5h / semaine. Ils assument les tâches de ménage, service restauration, vaisselle, contenaires. Cela permet de réaliser une économie car les charges des animateurs saisonniers sont forfaitaires contrairement à d'autres corps de métier.
(gain prévu : environ 1800 euros pour 2 mois)

à faire voter :

1 directeur : 120% du smic
 1 directeur pédagogique avec SB : 115% du smic
 1 directeur pédagogique : 110% du smic
 1 animateur SB : 105% du smic
 1 animateur BAFA : 100% du smic
 1 stage pratique BAFA : 100 euros par semaine avec les enfants
 forfait nuité saisonnier = 2h

Août				
la partie grisée correspond aux ouvertures de postes saisonniers				
POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
ALSH KERGALL (421) / CAMPS enfance)				
Directeur	1 CA	7/08/2017 au 01/09/2017	Contrat d'avenir	Yves-Laurent FAMEL (stage direction BPJEPS)
Directrice adjointe / bafa	1 titulaire	7/08/2017 au 01/09/2017	titulaire	Catherine DANIEL et M-A huet-Irien
BAFA référent séjours	1	14/08/2017 au 25/08/2017	110 % du smic	
animateurs BAFA	1	07/08/2017 au 01/09/2017	100 % du smic	
BAFA / SB	1	07/08/2017 au 01/09/2017	105 % du smic	Dans le meilleur des cas, sinon 1 BAFA
stages BAFA	3	07/08/2017 au 01/09/2017	100 € / sem	dont 1 sur camps à voir pour 2 conventions de 3 semaines.
ALSH 11/15 ans / CAMPS (422)				
Directeur	0	31/07/2017 au 04/08/2017	titulaire	Florian PAYTRA
BAFA sur séjour Ranolien	1	01/08/2017 au 05/08/2017	100 % du smic	1 saisonnier

quelques précisions :

Rappel : Les animateurs sont payés entre 35h et 38,5h / semaine. Ils assument les tâches de ménage, service restauration, vaisselle, containaires. Cela permet de réaliser une économie sur la partie ménage car les charges des animateurs saisonniers sont forfaitaires contrairement à d'autres corps de métier. pour 2017 : un séjour accessoire ados début août pour fermer espace jeunes fin juillet et faire économie en personnel.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ Convention de mise à disposition de locaux :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition du centre de loisirs pour les activités du R.P.A.M. (Relais Parents Assistants Maternels). Le R.P.A.M. est géré par le CIAS Lannion Trégor Communauté.

❖ SEJ – SPRO et PEDT :

Mme PERES expose que le SPRO est un réseau qui fédère les « Points Information Jeunesse ». Le dispositif permet un accueil personnalisé et individualisé du public. L'assemblée donne son accord au label SPRO.

Mme FOURNIS A. propose d'autoriser Le Maire à signer la reconduction du PEDT. L'équipe éducative souhaite poursuivre ce dispositif avec l'organisation des activités sur des demi-journées.

Accord du Conseil Municipal.

❖ Remboursement de frais (licence sportive) à M. BRIFFAUT :

M. Le Maire dit que M. BRIFFAUT, Directeur du centre nautique a suivi une formation longe côte. A cette occasion il a été prendre une licence fédérale d'un montant de 35 € sur ses propres deniers. L'assemblée donne son accord au remboursement de 35 € à M. BRIFFAUT.

❖ Etude ergonomique – CDG 22 – amélioration des conditions d'accueil à la Mairie :

Le Conseil Municipal approuve l'étude ergonomique proposée par le Centre de Gestion pour amélioration des conditions de l'accueil au secrétariat de la Mairie. Le coût de l'intervention est de 804 €.

❖ Aide à l'accession sociale à la propriété – M. LE SAUX Yann :

Le Conseil Municipal décide de reconduire le dispositif 2016 avec une enveloppe de 1 500 € pour l'année 2017.

Une demande est parvenue en Mairie. L'assemblée donne un accord de principe au versement de l'aide de 3 000 € à M. LE SAUX, sous réserve de vérification de pièces justificatives.

❖ Création de poste à la médiathèque :

Le Maire expose que Mme IRIEN travaille à la médiathèque communale à hauteur de 6 heures par semaine. Elle est actuellement rémunérée par l'O.C.M. La commune versé à l'O.C.M. une subvention qui représente des salaires de Mme IRIEN. Il est proposé le recrutement de l'intéressée dans les services communaux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste 6/35^{ème} au tableau des effectifs avec le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

❖ Camping municipal – installation d'un réseau WIFI sécurisé :

M. LE BRIGANT présente l'offre de la société PASSMAN pour un réseau WIFI sécurisé. Il est proposé une location pour un loyer de 199 € HT par mois.

L'accès des clients au réseau passe par l'achat d'une carte (de 1 heure à 1 mois) ; le tarif 1 heure est 1,50 € ou 20 € pour 1 mois.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le contrat proposé par la société PASSMAN.

❖ Service enfance-jeunesse – rémunération de la Directrice du centre de loisirs :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une rémunération à hauteur de 120 % du SMIC pour la Directrice du centre de loisirs en avril 2017.

❖ Salon des métiers d'art :

Mme PERES annonce l'organisation du salon des métiers d'art à l'espace An Dour Meur début avril. Cette manifestation regroupe beaucoup de bénévoles ; l'exposition sera de grande qualité.

❖ Agent de police municipale - recrutement :

M. GENDROT demande l'état d'avancement du recrutement du policier municipal.

M. LE BRIGANT dit que le recrutement est en cours. La prise de poste devrait intervenir sous deux mois.

M. Le Maire annonce une réunion de la commission du personnel le 18 avril pour l'examen des candidatures au poste de D.G.S.

❖ Dossier LIDL - agrandissement :

Mm PRIGENT demande des informations sur le projet d'agrandissement du magasin LIDL.

M. LAMANDE dit que les responsables de LIDL ont sollicité une rencontre avec l'agglomération sur ce projet.

Le Fin de séance à 20h33.

Le Maire,
Christian JEFFROY.

